



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLEMENT 2018 CCGA

ACTE D'ENGAGEMENT

V.18.01.01.T

JANVIER 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC
14 ALLEE JULIEN LAUDET 32800 EAUZE

ACTE D'ENGAGEMENT

V.18.01.01.T

Personne publique contractante et ordonnateur :

M. le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac
14 Allée Julien LAUDET – 32800 EAUZE
tel. :05.62.08.78.22
télécopie : 05.62.08.46.82
courriel : dst@grand-armagnac.fr

Comptable assignataire : M. le trésorier de Cazaubon

Objet du marché :

FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLEMENT 2018 CCGA

- **Lot n°1 :** Gondrin, Courrensan, Lannepax;
- **Lot n°2 :** Séailles, Dému, Bascous, Noulens, Ramouzens
- **Lot n°3 :** Bretagne d'Armagnac, Eauze, Castelnaud d'Auzan Labarrère
- **Lot n°4 :** Ayzieu, Lias d'Armagnac, Marguestau, Larée, Monclar d'Armagnac, Castex d'Armagnac, Réans, Panjas, Cazaubon.

Date et heure limite de réception des offres :

JEUDI 15 FEVRIER 2018 – 12 heures

Article 1 : Engagement du candidat :

Entre d'une part,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac

Et, d'autre part,
Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

agissant pour mon propre compte ;

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières ci-joint, du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux demandés aux prix figurant dans l'offre financière jointe au présent acte d'engagement et figurant sur le bordereau des prix annexé au marché.

Cette offre sera exprimée en euros dans l'article 2 du présent acte (montant hors taxe, taux de TVA, montant TTC arrêté en chiffre et lettres).

Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Virement bancaire par mandat administratif

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à date de réception des factures.

L'engagement pour la durée de validité des offres indiquées au règlement de la consultation.

Article 2 : Prix :

Les travaux définis dans le marché seront rémunérés selon les modalités suivantes par rapport aux propositions du candidat figurant sur le bordereau de prix après acceptation par la personne publique.

Lot n° 1 :

Montant HT pour la totalité du lot:

Montant TTC pour la totalité du lot:

Lot n° 2 :

Montant HT pour la totalité du lot:

Montant TTC pour la totalité du lot:

Lot n° 3 :

Montant HT pour la totalité du lot:

Montant TTC pour la totalité du lot:

Lot n° 4 :

Montant HT pour la totalité du lot:

Montant TTC pour la totalité du lot:

A , le

Le candidat (*représentant habilité pour signer le marché*):

Est acceptée la présente offre pour valoir marché pour le(s) lot(s) n° :

La Personne responsable du marché :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac,

A , le

Notifiée à l'entreprise le :

Pour le(s) lot(s) n° :

Le candidat retenu (*représentant habilité pour signer le marché*):